

SELARL LEX ALLIANCE

Cabinet d'Avocats

9 Rue Pontarique - 47000 AGEN

Tél : 05.53.66.09.83 Email : accueil@lexalliance-avocats.fr

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
LE 19 MARS 2026 À 14 HEURES 30**

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AGEN
30 JAN. 2026

Affaires familiales

MISE A PRIX : QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 €)

à la barre du Tribunal Judiciaire d'AGEN au Palais de Justice, situé 14 A, rue Diderot,
Site Diderot à AGEN (47000)

**Une maison d'habitation avec jardin sur la commune de TONNEINS (47400)
au 47, cours Abbé Lanusse, cadastré section AM n°534 pour une contenance
de 05a 21ca**, logement en mauvais état d'usage comprenant au rez-de-chaussée :
entrée, cuisine, chambre avec WC, cabinet de toilettes, une ancienne salle de bains
et un petit balcon, à l'étage, un grenier, à l'entresol, une chambre avec poutres, au
sous-sol, un ancien cabinet de toilettes et un espace de stockage, à l'extérieur un jardin
à l'abandon.

Il est fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra en exécution d'un jugement rendu par le Juge
des contentieux de la protection près le Tribunal Judiciaire de THIONVILLE, en date du 19 mai
2025, définitif.

Il sera requête de la SELARL LMJ, représentée par Maître Céline LERAY, demeurant 9, rue
Pontarique à AGEN (47000) agissant en qualité de mandataire liquidateur, fonctions auxquelles
elle a été nommée par décision du Juge des contentieux de la protection de THIONVILLE le 16
avril 2025, ayant pour Avocat, Maître Jobic VIMONT, membre de la SELARL LEX ALLIANCE,
avocat au barreau d'AGEN, procédé à la vente aux enchères de l'immeuble situé 47, cours Abbé
Lanusse

Mode d'occupation : Le procès-verbal descriptif indique que le bien immobilier est
totalement inoccupé depuis longtemps.

Entrée en jouissance : a) Si l'immeuble est libre de location et d'occupation ou occupé, en
tout ou partie par des personnes ne justifiant d'aucun droit ni titre, à l'expiration du délai de
surenchère ou en cas de surenchère, le jour de la vente sur surenchère.

b) Si l'immeuble est loué, par la perception des loyers ou fermages à partir du 1^{er} jour du terme
qui suit la vente forcée ou en cas de surenchère, à partir du 1^{er} jour du terme qui suit la vente
sur surenchère

Consignation : Par chèques de banque à l'ordre de la CARPA ; un chèque de 3.000 € pour la
consignation ainsi qu'un chèque de 3.000 € en prévision des frais

Renseignements : Maître Jobic VIMONT 9, rue Pontarique 47000 AGEN, Tél : 05.53.66.09.83,
les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au barreau d'AGEN

Le cahier des charges peut être consulté au greffe du juge de l'exécution près le Tribunal
Judiciaire d'AGEN ou au cabinet de la SELARL LEX ALLIANCE.

Visites : S'adresser à l'étude de Me Fabrice TACCONI, Commissaire de Justice à AGEN, 36
Boulevard Scaliger, Tél : 05.53.66.08.16, qui vous renseignera sur les jours et horaires de
visite.